

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-MAURICE-DES-LIONS

NOMBRE DE MEMBRES

Aff. au CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Séance du 25 mai 2023

Date de convocation : 16/05/2023

Date d'affichage : 26/05/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq mai à vingt et une heure, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David CHEVALIER, Maire.

Étaient présents : Mme BEAULIEU Valérie, Mme BOUTET Frédérique, M. BOUTY Anthony, Mme BROUSSE Vanina, Mme CHEVALIER Anick, Mme BONNETERRE Alexandra, Mme MEILLAT Marie-Odile, M. CHEVALIER David, M. COURTIOUX-DELAGE Mathieu, M. GEMEAU Stéphane, M. PAGNOUX Romain, M. PETUREAU Jean-Paul, M. VARDELLE Jean-Christophe.

Excusés : Mme FETIS Sandrine

Absent : M. LAFONT Serge.

Secrétaire de séance : Mme BEAULIEU Valérie.

Objet : Participation de la Commune aux voyages scolaires

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que lors de la séance du 31 mars 2016 le conseil avait alors fixé un barème pour la participation de la Commune aux voyages scolaires (participation versée directement à la famille ou à l'établissement scolaire selon le cas de figure :

Pour les voyages ayant un coût supérieur à 200 € : participation de la commune : 50 €

- Pour les voyages ayant un coût compris entre 100 et 200 € : 30 €

- Pour les voyages ayant un coût inférieur à 100 € : 20 €

La subvention sera versée sur présentation d'une attestation de séjour. Mme Méline Fauchard percevra une participation de de 50 € puisque le coût du voyage de l'élève était de 275 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents décide de verser la subvention de 50 € pour le voyage scolaire de Méline Fauchard

Fait et délibéré en mairie, les, jour, mois et an que ce dessus.  
Pour extrait conforme en mairie le 27/05/2023,  
Le Maire David CHEVALIER,

